



CREATING VALUE IN REAL ESTATE

## Acompte sur dividende en espèces ou en actions

Comme annoncé le 14 novembre 2013<sup>1</sup>, le Conseil d'administration de Befimmo SA a décidé, le 12 novembre 2013, de distribuer en décembre 2013, un acompte sur dividende de l'exercice 2013. Cet acompte sur dividende s'élève à 2,59 € brut et 1,9425 € net par action (sur base d'un précompte mobilier de 25%). Les actionnaires pouvant prétendre à une exonération du précompte mobilier bénéficieront du dividende brut. L'acompte sur dividende sera payé sur présentation du coupon n° 25.

Ce 22 novembre 2013, le Conseil a décidé d'offrir, par voie d'un dividende optionnel, le choix suivant aux actionnaires :

1. percevoir le dividende attaché à leurs actions en espèces,
2. apporter leur créance de dividende au capital de la Société, en échange de nouvelles actions, ou
3. une combinaison des deux possibilités.

La mise en œuvre d'un acompte sur dividende sous une forme optionnelle en actions permet à la fois de renforcer la fidélité des actionnaires en leur permettant d'acquérir de nouvelles actions de la Société à un prix d'émission inférieur à la moyenne du cours de bourse de l'action pendant la période de référence (du 11 novembre au 21 novembre 2013) et d'augmenter les fonds propres de la Société ce qui aura un impact positif sur le niveau d'endettement.

---

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse du 14 novembre 2013, publié sur le site de Befimmo (<http://www.befimmo.be/fr/publications/21>).

Les principales modalités de cette offre sont les suivantes :

a) Rapport d'échange :

25 coupons n° 25 de dividende de l'action donnent droit à recevoir une (1) action nouvelle.

b) Le prix d'émission :

Le prix d'émission d'une nouvelle action a été fixé en partant de la moyenne des cours de bourse de clôture de l'action pendant la période de référence, à savoir du 11 novembre au 21 novembre 2013 compris, sur le marché NYSE Euronext Brussels, diminuée de la valeur de l'acompte sur dividende brut de 2,59 €, ce qui donne un cours moyen corrigé de 50,72 €. Ensuite, il a été établi qu'un nombre de 25 coupons donnerait droit à une action nouvelle, ce qui détermine un prix de souscription d'une action nouvelle par un actionnaire de  $25 \times 1,9425 \text{ €} = 48,5625 \text{ €}$ , soit une décote de -4,26% en-dessous du cours moyen durant la période considérée (diminué de l'acompte sur dividende brut).

En outre, pour les actionnaires démontrant le bénéfice d'une exemption de précompte mobilier, la différence entre le dividende brut et le dividende net ne fait pas partie de la valorisation de l'apport et fera l'objet d'un paiement en espèces.

À partir du mercredi 27 novembre 2013, l'action Befimmo sera donc cotée ex-coupon n°25.

c) La période de choix pour l'actionnaire :

Les actionnaires sont invités à communiquer à leur institution financière leur choix entre les trois modalités de paiement (décrites ci-avant) **entre le 2 décembre 2013 et le 13 décembre 2013 (16h00 CET) inclus**. À défaut d'avoir exprimé leur choix pendant cette période, les actionnaires recevront le paiement de leur acompte sur dividende en espèces.

Les résultats de cette offre seront communiqués le 17 décembre 2013 (après clôture de la bourse). Les nouvelles actions seront cotées et négociées dès le vendredi 20 décembre 2013.

Le service financier est assuré par la banque ING Belgium (agent payeur principal) ou tout autre institution financière.

d) L'agenda de l'actionnaire :

Mercredi 27 novembre 2013	<b>Détachement de coupon (Ex-date)</b>
Vendredi 29 novembre 2013	<b>Date d'arrêté (Record date)</b>
Du lundi 2 décembre au vendredi 13 décembre 2013 (16h00) inclus	<b>Période de choix pour l'actionnaire</b>
Mardi 17 décembre 2013	<b>Publication du communiqué de presse sur les résultats de l'opération</b>
À partir du jeudi 19 décembre 2013	<b>Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des nouvelles actions</b>
Vendredi 20 décembre 2013	<b>Cotation des nouvelles actions sur NYSE Euronext Brussels</b>

Les différents documents relatifs à cette offre ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux. La Note d'information, le Rapport spécial du Conseil d'administration ainsi que le Rapport du Commissaire sont disponibles sur le site de Befimmo (<http://www.befimmo.be/fr/publications/25>) ou sur simple demande au siège social email: [contact@befimmo.be](mailto:contact@befimmo.be).

\* \* \*

*Befimmo est un investisseur Pure Player spécialisé en immeubles de bureaux de haute qualité situés dans les centres-villes en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Son portefeuille comprend aujourd'hui une centaine d'immeubles de bureaux, pour une surface globale de plus de 850.000 m<sup>2</sup>, dont une grande partie est louée à long terme à des institutions publiques (> 65%).*

*La juste valeur de son portefeuille au 30 septembre 2013 a été évaluée à 2.173,5 millions €. La Société s'attache à la fois à valoriser son portefeuille actuel et à saisir toute opportunité d'investissement qui s'avère créatrice de valeurs pour ses actionnaires.*

*Cotée sur NYSE Euronext Brussels depuis sa création, reprise dans l'indice BEL 20 depuis mars 2009, Befimmo développe une stratégie réfléchie visant à optimiser ses résultats dans la durée.*

*Attentive à une intégration optimale des enjeux du développement durable dans sa réflexion stratégique, Befimmo inscrit son action quotidienne dans le respect des règles en matière de responsabilité sociétale.*

**Informations complémentaires :**

**Caroline Kerremans - IR & External Communication Manager**

**Befimmo SA**

**Tél. : 02/679.38.13 - Fax : 02/679.38.66**

**[www.befimmo.be](http://www.befimmo.be) - Email : [c.kerremans@befimmo.be](mailto:c.kerremans@befimmo.be)**